

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 18 septembre 2023

Nombre de membres du  
Bureau :

L'an deux mille vingt-trois,  
Le dix-huit septembre,  
A neuf heures trente,

En exercice : 35  
Présents : 18  
Pouvoirs : 7  
Votants : 25

se sont réunis à St Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le douze septembre deux mille vingt-trois.

#### OBJET

#### Présents :

**Délibération  
2023\_09\_18\_01B  
Approbation du procès-  
verbal de la réunion du 26  
juin 2023 :**

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstention : 0

#### Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU      Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Vincent BONNICI      Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Stéphane HEYRAUD      Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Marc LAPALLUS      Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Didier PONCET      Mandataire : Pascal PONCET

Mandant : Daniel PRUD'HOMME      Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Xavier VILLARD      Mandataire : Henri BONADA

**Absent(s) excusé(s) :** Georges BERNAT, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Jean-Paul TISSOT

Madame la Présidente expose :

VU l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la transmission du procès-verbal du Bureau syndical du 26 juin 2023 aux membres de l'assemblée le 12 septembre 2023;

**CONSIDERANT** que le procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune observation.

**Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :**

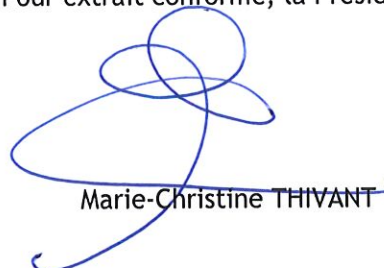
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 26 juin 2023.

Fait et délibéré en séance

Le 18 septembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.